

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille vingt et un,
le 18 mai à dix-huit heure trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Corail du Complexe Joseph Deux à Péaule en séance publique sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
11 MAI 2021

DATE d'AFFICHAGE
25 MAI 2021

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 38
Présents : 33
Votants : 36

Etaient Présents : Mme Laurence BAUDAIS, - M. Christian BILLY, - Mme Anne-Cécile BLANCHARD, - MM. Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Muriel CLERY, - MM. Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mmes Béatrice DENIGOT, - Annie DRENO, - MM. Samuel FERET, - Guillaume FREDET, - Patrick GERAUD, - Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Alain HALIMI, - Denis HILLAIREAU, - Bruno HUBERT, - Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Mmes Christine LE CADRE, - Geneviève LE GOUALLEC, - MM. Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Muriel MALNOE, - M. Noël PAUL, - Mme Odile PROVOST, - MM. Patrice RENARD, - Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Isabelle SIRLIN.

Etaient Absents Excusés : MM. Patrick BEILLON, - Jean-Paul DANIEL, - Mmes Nicole KORN, - Mmes Valérie LAFAURIE-LE DIVELLE, - Jocelyne PHILIPPE.

M. Patrick BEILLON donne pouvoir à Mme Anne-Cécile BLANCHARD
M. Jean-Paul DANIEL donne pouvoir à Mme Laurence BAUDAIS
Mme Nicole KORN donne pouvoir à M. Noël PAUL

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Alain HALIMI a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°67-2021 – AFFAIRES GENERALES – SOUTIEN AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE
GENDARMERIE SUR LA COMMUNE DE MUZILLAC**

Le Président informe que, depuis le début de l'année 2021, des échanges ont eu lieu entre la commune de Muzillac, la compagnie de gendarmerie de Vannes et Bretagne Sud Habitat dans le cadre d'un projet de construction d'un nouveau casernement de gendarmerie sur Muzillac. Ce projet prévoit la construction d'une caserne qui pourrait accueillir 15 militaires.

Bretagne Sud Habitat, Office Public de l'Habitat du Morbihan, propose d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération de construction, et d'en assurer la gestion et l'entretien pendant toute sa durée d'exploitation.

S'agissant d'un service d'intérêt communautaire, il est proposé que la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne apporte son soutien à ce projet. Celui-ci pourrait se matérialiser par la garantie à hauteur de 50 % du ou des emprunts qui pourraient être souscrits par Bretagne Sud Habitat pour la réalisation de cette opération, la commune de Muzillac assurant la garantie des 50% restants. Cette garantie d'emprunt s'inscrirait dans le cadre du décret n° 2016-1884 du 26 décembre 2016, relatif aux conditions de réalisation et de financement d'opérations immobilières par les offices publics de l'habitat et les sociétés d'habitations à loyer modéré financées par des prêts garantis par les collectivités territoriales et leurs groupements, destinées aux unités de gendarmerie nationale, aux forces de police nationale, aux services départementaux d'incendie et de secours et aux services pénitentiaires et ferait l'objet d'une nouvelle délibération.

Envoyé en préfecture le 26/05/2021

Reçu en préfecture le 26/05/2021

Affiché le

ID : 056-200027027-20210518-DELIB_67_2021-DE

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire,
l'unanimité :

- **APPORTE** son soutien au projet de construction d'un nouveau casernement de gendarmerie sur Muzillac.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 26/05/2021
Le Président,

